

TUTORIEL POUR LES DOCTORANTS DE 3 EME ANNEE

Compléter et actualiser votre compte sur ADUM : <http://www.adum.fr/>

Renseigner l'ensemble des champs, de la manière la plus complète possible, **notamment pour les parties des formations et des articles qui doivent être renseignés.**

Il faut ensuite imprimer :

- a. L'autorisation d'inscription en doctorat ;
- b. La convention individuelle de formation

Et également **rédiger son rapport annuel sur l'avancement des travaux de thèse.**

Dans un deuxième temps :

Faire signer l'autorisation d'inscription en doctorat, la convention individuelle de formation et son rapport annuel **par le directeur de thèse puis par le directeur du laboratoire (ou de l'unité de recherches).**

Le directeur-adjoint est celui qui signe en dernier, il est donc important de respecter l'ordre des signatures.

Pour prendre RDV avec votre directeur-adjoint, merci de vous rapprocher de la secrétaire de l'Ecole Doctorale :

Mme Nadia CHAPITEAU – nadia.chapiteau@u-psud.fr ou au 01 69 15 75 26